DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

(VERSION JUILLET 2024)

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

Dénomination sociale : ROMA SAS, nom commercial Adali conseil
Siège social : 14 rue de la Chancellerie 78000 Versailles
SIREN : 850 953 605 RCS de Versailles

MISSIONS PROPOSÉES

- **Réalisation d'une étude patrimoniale**
- **Assistance au placement**
- **Investissement immobilier**
- **Défiscalisation**

HABILITATIONS

Notre Cabinet est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 19004699, au titre des activités réglementées suivantes :

CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER (CIF)

Fourniture de conseils en investissements de manière indépendante (réalisation de bilans patrimoniaux et/ou d'études patrimoniales) et non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par l'AMF. Cette activité est contrôlable par l'AMF.

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCES (IAS)

Catégorie « courtier » de type C, à savoir sans lien exclusif avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et proposant un service de recommandation de niveau 2 fondé sur une analyse impartiale et personnalisée de contrats d'assurance offerts sur le marché, de façon à pouvoir recommander, en fonction de critères professionnels, le ou les contrats qui seraient les plus adaptés aux besoins du souscripteur éventuel.

INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT (IOBSP)

Catégorie « courtier », exerçant l'intermédiation en vertu d'un mandat du client, à l'exclusion de tout mandat d'un établissement de crédit ou d'un établissement de paiement, non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un établissement de crédit ou un établissement de paiement. Nous ne proposons pas de service de conseil pour cette activité.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : www.acpr.banque-france.fr. Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Vous pouvez vérifier notre immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome.

Nous sommes par ailleurs :

AGENT IMMOBILIER

Référencé auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, sous la mention « Transaction sur immeubles sans détention de fonds », porteur de la carte n°CPI 7801 2019 000 041 989. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION

En fonction de la nature des missions convenues, le Cabinet pourra être rémunéré :

Sous forme d'honoraires, déterminés sous la forme d'un devis à l'établissement de la lettre de mission, payables à la remise du Rapport de mission par chèque ou virement à l'ordre de ROMA SAS : 250 € TTC / heure.

et/ou sous forme de commissions, par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.
Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non indépendante, le Cabinet peut conserver les commissions. Dans ce cadre, le Cabinet évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle il entretient des relations étroites économiques ou contractuels, mais en aucun cas de liens capitalistiques.

Nous nous sommes engagés à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'Anacofi-cif disponible au siège de l'association ou sur www.Anacofi.Asso.Fr ou www.Anacofi-cif.Fr.

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET GARANTIES FINANCIÈRES

Nous disposons, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle couvrant nos diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Rresponsabilité civile professionnelle souscrite auprès de MATRISK ASSURANCE
N°MRCSFGP202112FR000000 00039462A00

- Conseil en gestion de patrimoine : 250.000,00 € par sinistre, 250.000,00 € par période.
- ACTIVITÉ CIF : 600.000,00 € par sinistre, 600.000,00 € par période. Garantie financière : sans objet
- ACTIVITÉ IAS : 1.500.000,00 € par sinistre, 2.000.000,00 € par période. Garantie financière : non
- ACTIVITÉ IOBSP : 500.000,00 € par sinistre, 800.000,00 € par période. Garantie financière : non
- ACTIVITÉ IMMO : 600.000,00 € par sinistre, 600.000,00 € par période. Garantie financière : non

À SAVOIR

Le Cabinet n'entretient aucune relation capitalistique avec d'autres entreprises, nous sommes 100 % indépendants ! La liste des principaux partenaires que nous avons sélectionnés se trouve ci-dessous. Les noms des autres compagnies avec lesquelles le Cabinet a un accord seront communiqués sur simple demande.

NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCES (IAS)

CORUM Agent général d'assurance | Convention de sous-distribution | Rémunération par commissions

UAF LIFE PATRIMOINE Courtier grossiste en opérations d'assurance | Convention de distribution de produits d'assurance-vie et de capitalisation | Rémunération par commissions

ODDO BHF SCE Courtier en opérations d'assurance | Convention de courtage | Rémunération par commissions

SURAVENIR (VIE PLUS) Assureur | Convention de courtage | Rémunération par commissions

NORTIA Courtier en opérations d'assurance | Convention de partenariat et distribution d'assurance | Rémunération par commissions

APRIL Assureur | Convention de partenariat | Rémunération par commissions

INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT (IOBSP)

ODDO BHF ASSET MANAGEMENT Établissement de crédit | Convention de distribution | Rémunération par commissions

CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER (CIF)

ECOFIP Monteur d'opérations de défiscalisation Outre-Mer | Convention de partenariat | Rémunération par commissions

FINPLE Prestataire de Services de Financement Participatif PSI | Contrat de partenariat | Rémunération par commissions

TYLIA INVEST Prestataire de Services d'Investissement PSI | Convention de partenariat | Rémunération par commissions

ALTAROC Société de gestion de portefeuille | Convention de distribution | Rémunération par commissions

GODOT ET FILS VERSAILLES Intermédiaire métaux précieux | Contrat d'apport d'affaires | Rémunération par commissions

AGENT IMMOBILIER (CARTE T)

CONSULTIM PARTNERS Convention de distribution non exclusive | Rémunération par commissions

LE REVENU PIERRE Société de conseil en investissement immobilier | Contrat d'Intermédiation Occasionnelle | Rémunération par commissions

VALOPARK Délégation de mandats de vente | Rémunération par commissions

MODES DE COMMUNICATION

Dans une recherche d'efficacité le Cabinet peut vous transmettre par voie électronique des documents contenant des données personnelles et/ou confidentielles. La responsabilité du Cabinet ne saurait être engagée en cas d'interception de ces données par des tiers. Vous pouvez à tout moment choisir que les documents vous soient exclusivement transmis par voie postale, en informant le Cabinet par tout moyen.

RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Adali conseil pour le bon déroulement de nos missions de CGP.

Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation contractuelle et sont destinées au conseiller en investissements financiers, ses salariés ou collaborateurs habilités à recueillir ou à traiter les données clients, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI).

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

RECOURS ET RECLAMATION

Nous nous engageons à traiter votre réclamation par tout moyen dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même vous est apportée dans ce délai ;
- 2 mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse à votre attention, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Modalités de saisine du médiateur

- **Pour les consommateurs :**

AMF : Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 place de la bourse 75082 Paris cedex 02. Site internet : https://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation

ASSURANCE : La médiation de l'Assurance, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09. Site internet : http://www.mediation-assurance.org/

IOBSP / IMMOBILIER : Médiation de la consommation, ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 Paris. Site internet : http://www.anm-conso.com/index.php

- **Pour les entreprises :**

ANACOFI, MEDIATEUR, 5 rue de la VCI, 75002 Paris.

L'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) peut être contactée par courrier : 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09 ou par fax : +33 1.49.95.40.30 | Site : www.abe-infoservice.fr

Adali Conseil
GESTION DE PATRIMOINE

FICHE D'INFORMATION
À JOUR AU 01/01/2024

ACTIVITÉ D'AGENT GÉNÉRAL

EIRL Julie Vincendeau 852 666 874 RCS Versailles - Orias 19005373
EIRL Stéphane Guérin 852 423 839 RCS Versailles - Orias 19005372

INFORMATION ET DEVOIR DE CONSEIL

Au titre de notre devoir de conseil, préalablement à la conclusion d'un contrat d'assurance, vous serez amenés à formaliser/préciser vos attentes et besoins afin de déterminer le produit ou l'opération approprié à votre situation personnelle, ainsi qu'à prendre connaissance des documents d'information sur le produit proposé. Il est donc de votre intérêt de répondre de façon complète et sincère aux informations demandées et, compte tenu de l'absence d'évaluation annuelle d'adéquation, de nous signaler tout changement de votre situation personnelle.

ACTIVITÉ D'AGENT GÉNÉRAL

Tout intermédiaire d'assurances doit remettre sur support papier ou tout autre support durable, à son client ou prospect, préalablement à toute conclusion d'un contrat, les informations relatives à son identité, son adresse, son immatriculation à l'ORIAS, aux procédures de réclamation et au recours à un processus de médiation, ainsi que le cas échéant, à l'existence de liens financiers avec une ou plusieurs entreprises d'assurances. L'intermédiaire d'assurances doit également préciser s'il est soumis ou non à une obligation de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurance ainsi que la nature de sa rémunération.

Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous informons que nous exerçons notre activité d'intermédiaires en assurance en qualité d'Agent Général. A ce titre, nous sommes soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec la(les) Compagnie(s) :

- Abeille IARD & Santé - Société anonyme d'Assurances Incendie, Accident, Risques Divers au capital de 178 771 908,38 € - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 13 rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes 306 522 665 RCS Nanterre.
- Abeille Vie - Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 € - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - 732 020 805 RCS Nanterre.
- Abeille Épargne Retraite - Société anonyme au capital de 553 879 451 € - Entreprise régie par le Code des assurances Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - 378 741 722 RCS Nanterre.
- Abeille Retraite Professionnelle - Société anonyme au capital de 305 821 820 € - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - 833 105 067 RCS Nanterre.

RÉMUNÉRATION

Au titre de notre activité de distribution d'assurances nous percevons une commission versée par la Compagnie d'assurances et sommes également susceptibles de percevoir d'autres avantages économiques, proposés ou offerts en rapport avec le contrat d'assurance.

Règlement SFDR :
Abeille Assurances prend en compte les risques de durabilité dans sa stratégie d'investissement, et est attentive aux incidences négatives qu'ont ses investissements sur l'environnement et la société. Nous développons pour cela, en formation continue, nos connaissances sur ces sujets pour vous accompagner au mieux.

Réclamations et Médiation :
En cas de réclamation, nous vous invitons à nous consulter en premier lieu.
Si notre réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser votre réclamation à : Abeille Assurances – Service Réclamations – TSA 72710 – 92895 Nanterre Cedex 9 ou par courriel à : reclamation@abeille-assurances.fr, qui en accusera réception dans un délai de 10 jours ouvrables et traitera votre réclamation dans un délai maximal de 2 mois après réception.
Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse qui vous est apportée par le Service Réclamations ou que vous n'avez pas obtenu de réponse dans les 2 mois, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Assurance dans un délai d'un an à compter de la date de votre réclamation écrite : par internet à l'adresse www.mediation-assu- rance.org, ce canal est à privilégier pour une prise en charge plus rapide, ou par courrier à l'adresse : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09. Le recours à la Médiation de l'Assurance est gratuit.

Protection des données personnelles :
Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, les informations personnelles sont traitées par la(les) Compagnie(s) ci-dessus indi- quée(s).
Ces traitements ont pour finalité la passation, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance, ainsi que l'exécution des dispositions légales, réglementaires et admi- nistratives en vigueur. Vos données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée des délais de prescriptions légales applicables.
Les coordonnées du délégué à la protection des données personnelles sont les suivantes : Abeille Assurances – DPO – Direction de la Conformité et du Contrôle Interne - 80 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes – Email : dpo.france@abeille-assurances.fr
Les destinataires de ces données, sont, dans le strict cadre des finalités énoncées et dans la limite de leurs attributions : les personnels de la(les) Compagnie(s) ou des entités filiales d'Abeille Assurances Holding auxquelles ils appartiennent, de ses délégataires de gestion, prestataires, partenaires, sous-traitants, réassureurs, s'il y a lieu les autorités administratives et judiciaires, les organismes d'assurance ou les organismes sociaux des personnes impliquées, les intermédiaires d'assurance, ainsi que les personnes intéressées au contrat.
Les destinataires peuvent éventuellement se situer dans des pays en dehors de l'Union Européenne. La liste actualisée de ces pays et les références aux garanties appro- priées concernant le traitement de vos données personnelles sont disponibles sur le site internet d'Abeille Assurances (rubrique «Données personnelles»).
Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement de vos données, du droit à la limitation des traitements, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données post-mortem. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à Abeille Assurances - Service Réclamations - TSA 72710 - 92895 Nanterre Cedex 9 ; ou protectiondesdonnees@abeille-assurances.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.